

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 07 mai 2012 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2012-04-16

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le seizième jour du mois d'avril de l'an deux mille douze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et madame Claudine Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

...La conseillère Suzanne Ledoux et le conseiller Luc Champagne ont motivé leur absence.

Rs.2012-04-120

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 16 avril 2012 avec les modifications suivantes :

#### **AJOUTER :**

- 5.4** Mandat à Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, Avocats — Réception d'une requête introductive d'instance concernant le lot 2 611 332 à Acton Vale.
- 5.5** Résolution ayant pour objet de présenter un projet au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase II, volet 2 – Rénovation du chalet de la piscine municipale et du stade municipal Léo-Asselin.

#### **REPORTER :**

Item 4.7

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-04-121

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 AVRIL 2012.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 02 avril 2012 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 02 avril 2012 tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011.**

Suite à l'avis donné par la greffière et publié le 11 avril 2012 dans le Journal La Pensée de Bagot, madame Sylvie Guay, trésorière, dépose les états financiers ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2011 conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les Cités et Villes. Elle fait également la présentation d'un résumé des activités financières de l'exercice.

**Le conseil prend acte.**

Monsieur le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions. La période de questions qui débute à 20 h 08 aura une durée de 15 minutes. Aucune question n'est formulée par les personnes présentes.

Monsieur le maire remercie la trésorière, madame Guay, pour la présentation des états financiers.

### **CORRESPONDANCE.**

Rs.2012-04-122

### **DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE LA FONDATION LA CLÉ SUR LA PORTE.**

Attendu que l'organisme La Clé sur la Porte de Saint-Hyacinthe vient en aide aux femmes victimes de violence conjugale ainsi que leurs enfants;

Attendu qu'environ 100 femmes et autant d'enfants sont hébergés chaque année pour des séjours variant de quelques jours à quelques mois;

Attendu que cet organisme offre, à toute heure du jour ou de la nuit, un service d'écoute, soit en personne ou au téléphone, pour informer les femmes de leurs droits ou des ressources disponibles, les écouter et les soutenir dans leurs démarches médicales, juridiques et économiques;

Attendu que ces services sont gratuits et qu'une aide financière de la ville est sollicitée;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à la Fondation La Clé sur la Porte à titre d'appui financier à cet organisme.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-04-123

**INVITATION AU « GALA PERSONNALITÉ » ORGANISÉ PAR LES FILLES D'ISABELLE.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 60 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, pour acheter DEUX (2) billets au coût de 30,00 \$ chacun à Filles d'Isabelle d'Acton Vale, afin de permettre à une personne d'assister au « Gala Personnalité » qui aura lieu le 19 mai 2012 et d'offrir un cadeau d'une valeur approximative de 100 \$ à la récipiendaire.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-04-124

**INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DE L'ENTRAIDE – SERVICES DES INCENDIES DE L'EST DE LA MONTERÉGIE.**

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 175 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 au Tournoi de l'Entraide, afin de permettre à TROIS (3) personnes d'assister au souper qui aura lieu le 10 juin 2012 et d'octroyer un don de 100 \$ à titre de commandite. Le coût du forfait brunch/golf/souper et voiturette est de 85 \$ par personne et le coût du souper est de 25 \$ par personne.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-04-125

**DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY.**

Attendu que la Fondation du Centre hospitalier de Granby lance un appel afin de permettre d'améliorer concrètement la qualité des soins et services offerts à tous leurs patients;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à Fondation du Centre hospitalier de Granby à titre de contribution à leur campagne de financement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**INVITATION À LA 16<sup>E</sup> ÉDITION – TOURNOI DE GOLF FONDATION HONORÉ-MERCIER.**

La Caisse Desjardins de Saint-Hyacinthe invite les membres du conseil à la 16<sup>e</sup> édition – Tournoi de golf Fondation Honoré-Mercier qui aura lieu le 14 juin 2012 au Club de Golf La Providence ou au Club de golf de Saint-Hyacinthe.

**Le conseil en prend acte.**

Rs.2012-04-126

**DEMANDE DE PARRAINAGE CIVIQUE DE LA MRC D'ACTON ET DES MASKOUTAINS POUR LE PRÊT D'UNE SALLE.**

Attendu que Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains procédera à son assemblée générale annuelle le 5 juin 2012;

Attendu qu'une demande est soumise pour le prêt de la salle du Carrefour des générations;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 250 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains à titre de contribution pour la tenue de leur assemblée générale annuelle.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**...L'item 4.7 est reporté à une séance ultérieure.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2012-04-127

**NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2012.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu de retenir les services de la firme comptables Forcier, Beaudry, Landry comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2012 au coût de 12 150 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-04-128

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 232-2012.**

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Patrice Dumont lors de la séance du 05 mars 2012, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 232-2012

Règlement numéro 232-2012 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2033 de la Ville d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-04-129

**MANDAT À TREMBLAY, BOIS, MIGNAULT, LEMAY, AVOCATS – RÉCEPTION D'UNE REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE CONCERNANT LE LOT 2 611 332 À ACTON VALE.**

Attendu que madame Johanne Hawley et monsieur Marc Galland ont déposé une requête introductive d'instance à la Cour Supérieure (Chambre civile) contre la Ville d'Acton Vale;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une requête introductive d'instance le 11 avril 2012 concernant le lot 2 611 332 à Acton Vale, propriété de monsieur Marc Galland et madame Johanne Hawley;

Attendu que la Ville d'Acton Vale doit comparaître dans les dix (10) jours de la signification de la requête;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De mandater les avocats Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, Avocats aux fins de représentations de la Ville d'Acton Vale dans ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-04-130

**RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES PHASE II, VOLET 2 – RÉNOVATION DU CHALET DE LA PISCINE MUNICIPALE ET DU STADE MUNICIPAL LÉO-ASSELIN.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale veut rénover le chalet de la piscine municipale et le stade municipal Léo-Asselin et à cet égard, souhaite soumettre une demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase II, volet 2;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De soumettre auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport une demande de subvention, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase II, volet 2, le projet pour la rénovation du chalet de la piscine et du stade municipal Léo-Asselin aux fins d'obtention d'une subvention;

De confirmer l'engagement de la Ville d'Acton Vale à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue du projet;

Que la Ville d'Acton Vale désigne madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt du rapport des départements suivants :

- a) Cour municipale.
- b) Bibliothèque municipale.
- c) Service incendies.

**Le conseil prend acte.**

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2012-04-131

**LETTRÉ DE DÉMISSION DE MONSIEUR DAVID MORIN.**

Attendu la réception d'une lettre de monsieur David Morin informant de sa démission en tant qu'employé au poste d'opérateur – Traitement et épuration des eaux;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter la démission de monsieur David Morin au poste d'opérateur – Traitement et épuration des eaux. Cette démission est effective au 21 avril 2012;

De remercier M. Morin pour le bon travail qu'il a effectué comme opérateur – Traitement et épuration des eaux.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-04-132

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE DE PERSONNEL.**

Suite à la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et des directeurs des services concernés, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu ce qui suit :

D'autoriser l'embauche du personnel suivant :

**Animatrice bibliothèque :**

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Geneviève Chagnon	Animatrice bibliothèque	12.24 \$	Été 2012	30

**Entretien des espaces verts :**

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Jérémie Chagnon Morin	Espaces verts	12.24 \$	Été 2012	40

**Moniteur gymnastique :**

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Virginie Goulet	Animateur gymnastique	12.79 \$	Été 2012	40

**Coordonnateur gymnastique:**

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Catherine Désautels	Coordonnateur gymnastique	12.29 \$	Été 2012	40

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-04-133

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA COORDONNATRICE —  
BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE « L'APPEL DE PROJETS EN  
DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES  
PUBLIQUES AUTONOMES ».**

Considérant que les demandes d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications se font maintenant en ligne;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications exige pour l'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* une résolution municipale désignant le responsable de la bibliothèque, madame Sophia Bédard, comme personne — contact pour déposer cette demande;

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu que la Ville d'Acton Vale autorise la production et le dépôt au ministère de la Culture et des Communications d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* et de désigner madame Nathalie Ouellet, directrice générale comme mandataire aux fins de ce projet et madame Sophia Bédard comme personne-contact.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-04-134

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE  
POUR L'EXERCICE 2012.**

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 29 mars 2012 à 14 h 00 à l'Hôtel de Ville quant au marquage de la chaussée pour l'exercice 2012;

Attendu que sept (7) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu quatre (4) soumissions;

Attendu que tel que précisé dans le devis de soumission, la Ville se réserve le droit d'accorder le contrat par partie;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 28 098.72 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même les postes budgétaires 02-355-00-639 et 02-701-50-521 pour la piste cyclable, sur acceptation des travaux, pour le marquage de la chaussée pour l'exercice 2012;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Marquage et Traçage Québec inc. en vertu des prix unitaires prévus dans sa soumission du 29 mars 2012 pour le marquage de la chaussée, selon l'annexe « B » (marquage de la campagne) du devis au coût de 7 211.27 \$, plus taxes;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Gestion Pro-Ligne en vertu des prix unitaires prévus dans sa soumission du 29 mars 2012 pour le marquage de la chaussée, selon les annexes « A » (marquage de la ville) et « C » (marquage de la piste cyclable) du devis au coût de 20 887.45 \$, plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-04-135

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR DES SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU TERRAIN DE TENNIS.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour des travaux de réfection de terrain de tennis.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

.....Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 14 mars 2012.

**Le conseil prend acte.**

Rs.2012-04-136

**RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFFECTANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1310, RUE FONTAINE À ACTON VALE.**

Attendu que lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 14 mars 2012, les membres du Comité ont procédé à l'étude d'une demande de dérogation mineure en regard de l'immeuble situé au 1310, rue Fontaine à Acton Vale;

Attendu que monsieur Pierre-Luc Charbonneau demande une dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 7.2.1.3 afin que soit permis la construction d'un garage résidentiel d'une hauteur de 6.7 mètres sur l'immeuble sis au 1310, rue Fontaine à Acton Vale;

Attendu que le règlement de zonage 069-2003, article 7.2.1.3 stipule que la hauteur maximale d'un bâtiment accessoire résidentiel détaché est de 5.5 mètres;

Attendu que le garage projeté aurait une hauteur de 6.7 mètres, soit une dérogation de 1.2 mètre;

Attendu que le projet n'a pas pour effet de rendre l'implantation et la dimension dérogatoires à la réglementation;

Attendu la recommandation 009-2012 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 28 mars 2012, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter la recommandation 009-2012 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 affectant l'immeuble situé au 1310, rue Fontaine afin que soit permis la construction d'un garage résidentiel d'une hauteur de 6.7 mètres, alors que le règlement de zonage 069-2003, article 7.2.1.3, stipule que la hauteur maximale d'un bâtiment accessoire résidentiel détaché est de 5.5 mètres, soit une dérogation respective de 1.2 mètre.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-04-137

**RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFFECTANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1257, 2<sup>E</sup> RANG À ACTON VALE.**

Attendu que lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 14 mars 2012, les membres du Comité ont procédé à l'étude d'une demande de dérogation mineure en regard de l'immeuble situé au 1257, 2<sup>e</sup> Rang à Acton Vale;

Attendu que monsieur Michel Provost, demande une dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 article 7.2.1.2, afin de permettre l'agrandissement de son garage actuel de façon à augmenter la superficie de celui-ci au-delà de la limite autorisée par la réglementation municipale;

Attendu que l'article 7.2.1.2 du règlement de zonage 069-2003 stipule que la superficie maximale permise pour un bâtiment accessoire résidentiel implanté sur un terrain de plus de 2 000 mètres carrés est de 90 mètres carrés;

Attendu que le projet d'agrandissement porterait la superficie du garage à 101.45 mètres carrés, soit une dérogation de 11.45 mètres carrés;

Attendu que la résidence à une superficie de 98 mètres carrés;

Attendu que le projet n'a pas pour effet de rendre les bâtiments accessoires dérogatoires à la réglementation;

Attendu la recommandation 010-2012 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition 28 mars 2012, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter la recommandation 010-2012 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 affectant l'immeuble situé au 1257, 2<sup>e</sup> Rang afin de permettre l'agrandissement du garage existant à la condition suivante :

- Le garage pourra être agrandi jusqu'à une superficie maximale de 96.62 mètres carrés, soit une dérogation de 6.62 mètres carrés, afin que la superficie de celui-ci n'excède pas celle de la résidence.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-04-138

**VOTE DE FÉLICITATION.**

Le conseiller Patrice Dumont propose et il est unanimement résolu de féliciter le Pee-Wee « B » féminin, les Hurricanes d'Acton Vale, l'entraîneur monsieur Yves Pépin et aux organisateurs pour avoir remporté les championnats provinciaux (Coupe Dodge).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

La période de questions débute à 20 h 22.

M. Pierre Bond	• Questions concernant les états financiers – revenus d'investissements, page 8 du rapport.
M. Pierre Bond	• Commentaires concernant la grandeur d'un terrain où se trouve une nouvelle fondation dans le 2 <sup>e</sup> Rang

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 26.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-six minutes (20;26).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau  
Greffière

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date